

CM1 2026/123

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SEANCE DU 19 MAI 2026



L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 13 mai 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 13 mai 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, Mme Aurélie VANNECKE, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Audrey DUBRULLE, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Charlotte DESMARETZ, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Marie BOULOGNE, M. Jean-Marc WATTEL, M. COUVILLERS Nicolas.

Étaient absents représentés : M. Philippe LAISNÉ (pouvoir donné à M. Thierry TURLURE), Mme Annette GOZET (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS), Mme Karine DERUELLE (pouvoir donné à M. Jean-Marc WATTEL).

Étaient absents non représentés : Mme Caroline SZCZEPANIAK

Soit : 25 présents, 4 absents (dont 3 pouvoirs), soit 28 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Stéphanie LEGAY a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées. Le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19.05.26.02

DU 19 MAI 2026

OBJET : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Président rappelle l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que le Conseil Municipal peut former des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal la mise en place des cinq commissions municipales suivantes :

- Commerce et développement économique
- Affaires scolaires et périscolaires
- Habitat, aménagement urbain et patrimoine
- Festivités et vie associative
- Sécurité et tranquillité publique

Monsieur le Président rappelle que le Maire est Président de droit de ces commissions et précise qu'elles doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal. Il fait donc appel à candidature.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret et de procéder aux opérations de vote à main levée.

Deux candidatures ont été déposées pour le groupe « Marles, une ville qu'in M ! », celles de Monsieur Nicolas COUVILLERS et de Madame Karine DERUELLE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les commissions proposées,

Désigne les membres des commissions municipales, comme suit :

COMMERCE et DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Un nouvel élan pour Marles	Marles, une ville qu'on M !
	1. Jérémy ROBBE	1. Karine DERUELLE
	2. Charlotte DESMARETZ	2. Nicolas COUVILLERS
	3. Fabrice DUBRAY	
	4. Jessica FOURCROY	
	5. Aline MOREAU	
	6. Marina LONCKE	
	7. Jennifer GREVET	
	8. Karine POCQUET	

AFFAIRES SCOLAIRES et PÉRISCOLAIRES	Un nouvel élan pour Marles	Marles, une ville qu'on M !
	1. Stéphanie LEGAY	1. Karine DERUELLE
	2. Charlotte DESMARETZ	2. Nicolas COUVILLERS
	3. Marie BOULOGNE	
	4. Audrey DUBRULLE	
	5. Jennifer GREVET	
	6. Marina LONCKE	
	7. Aurélie VANNECKE	
	8. Jérémy ROBBE	

HABITAT AMÉNAGEMENT URBAIN PATRIMOINE	Un nouvel élan pour Marles	Marles, une ville qu'on M !
	1. Philippe LAISNÉ	1. Karine DERUELLE
	2. Sylvie VICHERY	2. Nicolas COUVILLERS
	3. Aurélie VANNECKE	
	4. Fabien PAUWELS	
	5. Loeticia DAUTREMEPUICH	
	6. Jérôme DELPLACE	
	7. Pascal DEMOL	
	8. Jérémy ROBBE	

FESTIVITÉS et VIE ASSOCIATIVE	Un nouvel élan pour Marles	Marles, une ville qu'on M !
	1. Fabien PAUWELS	1. Karine DERUELLE
	2. Aurélie VANNECKE	2. Nicolas COUVILLERS
	3. Alain GRESSIER	
	4. José TASSEZ	
	5. Charlotte DEMARETZ	
	6. Jérémy ROBBE	
	7. Aline MOREAU	
	8. Didier PAILLART	

SÉCURITÉ et TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	Un nouvel élan pour Marles	Marles, une ville qu'on M !
	1. Thierry TURLURE	1. Karine DERUELLE
	2. Philippe LAISNÉ	2. Nicolas COUVILLERS
	3. Jérémy ROBBE	
	4. José TASSEZ	
	5. Jérôme DELPLACE	
	6. Wesley GARNER	
	7. Pascal DEMOL	
	8. Didier PAILLART	

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026 a été, le 20 mai 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Mason MOREAU



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 20 mai 2026

Le Maire,

Mason MOREAU